

Compte-rendu audioconférence 09/09/20



1. Micro-ordinateurs : arrivée de 211 micro-ordinateurs destinés au télétravail. Ils seront adaptés par la Cellule Informatique Départementale d'ici 3 semaines avant d'être distribués vers les services. Cela fera passer la part des télétravailleurs de la DDFIP 93 de 16 à 33 %.

La distribution de ces micro-ordinateurs sera soumise à 2 objectifs prioritaires :

- Doter les personnes vulnérables au sens du décret du 28 août 2020 ainsi que les personnes vulnérables antérieurement et qui ne le seraient plus suite à la publication de ce décret.
- Permettre la poursuite de l'activité des services prioritaires en cas de reconfinement.

2. Personnes vulnérables :

Suite à l'application du décret du 28 août 2020, nous avons plusieurs cas de figures.

* Les agents vulnérables selon les 4 pathologies définies par ce décret restent soit en télétravail, soit en ASA si leur activité n'est pas compatible avec le télétravail.

* Les agents qui étaient auparavant vulnérables mais qui ne le sont plus (selon la nouvelle législation) :

- Soit leur médecin traitant estime que la reprise du travail est trop dangereuse au vu de leur pathologie, auquel cas ils sont basculés en arrêt maladie classique. Ceux qui étaient en télétravail 5 jours par semaine suite à la distribution des PC portables durant le confinement basculent sur un télétravail 3 jours par semaine avec deux jours de présentiel.
- Ceux qui n'étaient pas en télétravail et qui ont une activité compatible avec le télétravail seront destinataires des micro-ordinateurs et basculeront sur 3 jours de télétravail par semaine et deux jours de présentiel
- Ceux qui n'étaient pas en télétravail et qui ont une activité incompatible avec le télétravail reviennent 5 jours par semaine mais avec une adaptation de leur environnement de travail permettant de les protéger au maximum : obtention de bureau isolé dans les centres qui en disposent, sinon déplacement hors des marguerites avec distance des collègues etc.

Cette adaptation des espaces de travail pour les personnes qui étaient en vulnérabilité s'appliquera aussi à tous ceux qui seront amenés à faire les deux jours de présentiel. La DDFIP 93 a rappelé qu'il était exclu que ces agents soient affecté sur des missions d'accueil ou de caisse au contact du public.

3. Evolution télétravail :

Actuellement sur le département, il y a 74 télétravailleurs "historiques" (qui en avaient fait la demande l'année précédente) dans le cadre en vigueur pour la Seine-Saint-Denis, soit une journée par semaine. Un avenant sera mis en place cette année sur leur convention afin qu'ils fassent deux jours par semaine jusqu'à la fin de l'année.

La campagne annuelle pour demander à bénéficier du télétravail commencera d'ici quelques semaines, avec la possibilité pour les agents de demander à en bénéficier pour l'année 2021.

La DDFIP 93 proposera de passer à deux jours par semaine pour l'année 2021. Pour les personnes vulnérables ou anciennement vulnérables, on leur proposera de rester à 3 jours dans le cadre du dispositif transitoire mis en place pendant la crise sanitaire.

Dans un cas comme dans l'autre, des conventions télétravail seront signées entre la DDFIP 93 et les agents télétravaillant pour cadrer leur activité.

4. Masques :

La DDFIP 93 a passé commande de masques transparents pour une partie des agents d'accueil afin de communiquer plus facilement avec les personnes malentendantes. Nous avons aussi demandé à en bénéficier pour les services avec des collègues malentendants, qui sont actuellement en difficulté pour communiquer avec leurs collègues maintenant qu'ils n'arrivent plus à lire sur leurs lèvres.

5. Carte Apetiz :

Suite à l'intervention de la CGT Finances Publiques 93 au comité départemental de l'Action Sociale, appuyée sur les motions des sites concernés, l'Action Sociale a accepté de fournir temporairement des tickets-restaurants pour les sites ne disposant plus de solution de restauration collective (TP Aubervilliers et CFP Aubervilliers, TP Le Raincy et CFP Le Raincy, TP Montreuil et CFP Montreuil, TP Saint-Ouen et CFP Saint-Ouen).

Mais il n'y a pas de retour pour l'instant, les RH 93 devant recenser tous les agents et maintenir la pression sur le Secrétariat Général de Bercy qui refusait initialement de fournir les cartes. Il y a urgence, la rétroactivité ne s'appliquant que sur un mois. Les RH 93 ont accepté de s'en occuper de manière prioritaire.

6. Nouveautés Berlioz : plus de parking

Le parking de la Préfecture, qui devait être accessible pour les agents du Berlioz afin de compenser la faiblesse du nombre de places (90 places pour 580 agents, sans compter les places réquisitionnées pour les véhicules de fonction, les personnels nomades etc...) ne le serait finalement sans doute pas. Il a vocation à diminuer de moitié dans le cadre des travaux du Grand Paris et la préfecture refuse de délivrer de nouvelles cartes de parking tant que les anciennes ne lui ont pas été restituées. Comme de nombreux agents partis en province ne les ont pas rendues, on se retrouve dans l'incapacité actuellement de récupérer de nouvelles cartes pour les nouveaux agents, la préfecture arguant du nombre de cartes en circulation et non utilisées par la DDFIP 93 pour dire qu'il n'y a pas besoin d'en éditer de supplémentaires.



La DDFIP 93 commence à regarder des solutions alternatives (covoiturages, vélos, parkings privés etc) et a eu ce commentaire rassurant : « Heureusement qu'il n'y a pas d'horodateurs dans le centre-ville de Bobigny ».